

Description des rôles et des conditions d'accès à la plateforme de services SMART OA

Version du document : 2

Date du document : 17/03/2025

Afin d'adresser les consignes d'arrêt ou de limitation aux installations sous OA, EDF OA met en place une plateforme de services Smart OA consistant en :

- Un portail web avec connexion à un espace privé via Identifiant/Mot de passe permettant la récupération manuelle des consignes d'arrêt ou de limitation propres à chaque installation, ainsi que le paramétrage des espaces [Producteur](#)/[Gestionnaire](#) pour utilisation du service API ;
- Un service API permettant la récupération automatique des consignes d'arrêt propres à chaque contrat d'OA via une connexion informatique.

1. Rôles et liens entre comptes Producteur et Gestionnaire

La plateforme de services Smart OA fonctionne avec 3 types de comptes :

- Compte Administrateur : compte réservé exclusivement à l'usage d'EDF OA
- Compte [Producteur](#) : compte à destination des titulaires de contrats, initialisé par EDF OA
- Compte [Gestionnaire](#) : compte dédié à d'éventuels gestionnaires non titulaires de contrats, initialisé via un compte [Producteur](#) uniquement

2. Initialisation des comptes Producteur avec rattachement des contrats en OA

Si je suis titulaire d'un ou plusieurs contrats en OA concernés par le dispositif Smart OA, j'ai reçu un ou plusieurs mails (1 mail par contrat) de la part d'EDF OA m'invitant à renseigner une adresse mail de contact Smart OA pour chacun de mes contrats.

- Soit j'ai indiqué **1 seul mail** pour l'ensemble de mes contrats → un **unique** compte [Producteur](#) sera initialisé par EDF OA avec ce mail comme identifiant et ce compte me donnera accès aux données de tous mes contrats ;
- Soit j'ai indiqué X mails différents selon mes contrats → X comptes [Producteur](#) seront alors initialisés par EDF OA et chacun de ces comptes donnera accès uniquement aux données des contrats associés ;

Lors d'une initialisation de compte [Producteur](#) par EDF OA :

- Les informations de connexion seront transmises par mail avec un lien dont la durée de validité sera précisée dans le mail (des précisions complémentaires sur le format de la communication seront apportées dans une version ultérieure de ce document).
- Au moment de la première connexion au portail web Smart OA, le **Producteur** devra définir un mot de passe qui sera le mot de passe définitif. Une authentification renforcée (MFA) pourrait être mise en place dans un deuxième temps (ces précisions seront apportées dans une version ultérieure de ce document).

3. Fonctionnalités associées aux comptes Producteur et Gestionnaire

Avec un compte **Producteur** :

- J'ai la vision des contrats qui sont rattachés à mon compte (cf. point précédent) via le portail web ;
- J'ai la possibilité de visualiser les consignes adressées par EDF OA pour ces contrats via le portail web ;
- J'ai la possibilité d'acquitter les consignes via le portail web en cochant une case associée à la consigne pour J+1 ;
- J'ai accès à l'ensemble des API et à l'ensemble des informations associées (cf. liste des informations à retrouver dans le guide utilisateur API disponible sur la page EDF OA : <https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa>) aux contrats rattachés à mon compte ;
- J'ai également la possibilité de désigner un ou plusieurs **Gestionnaires** pour une partie ou pour l'ensemble de mes contrats. Un contrat ne peut toutefois être rattaché qu'à un seul **Gestionnaire**. Pour faire ces gestes, je dispose d'un onglet d'Administration de mes **Gestionnaires**.
 - o **Point d'attention** : en désignant un **Gestionnaire**, j'atteste, en tant que contact titulaire du contrat sélectionné, que j'autorise le ou les utilisateurs de l'adresse mail du **Gestionnaire** à se connecter avec un compte **Gestionnaire** à la plateforme de service Smart OA et à réaliser les actions possibles (consultation des consignes et acquittement des consignes) concernant le contrat d'OA sélectionné pour lequel je les ai autorisés.
 - o Par défaut, sans désignation de **Gestionnaire**, je serai l'unique utilisateur de la plateforme Smart OA pour mes contrats.
 - o J'ai la possibilité de modifier les **Gestionnaires** à tout moment et, en particulier, de supprimer les accès des **Gestionnaires** à mes contrats.

- Lors d'un ajout de **Gestionnaire**, celui-ci recevra immédiatement sur l'adresse mail indiquée par le Producteur un mail contenant un lien de connexion dont la durée de validité sera précisée dans le mail (des précisions complémentaires sur le format de la communication seront apportées dans une version ultérieure de ce document). Le **Gestionnaire** devra choisir un mot de passe lors de la première connexion qui sera le mot de passe définitif.
- J'ai la possibilité de changer de mot de passe à tout moment.
- Je n'ai **pas** la possibilité de modifier l'adresse de mail du compte : pour cela, la demande doit être effectuée par mail à l'adresse mail technique Smart OA (smart-oa-contact-technique@edf.fr).

Avec un compte **Gestionnaire** :

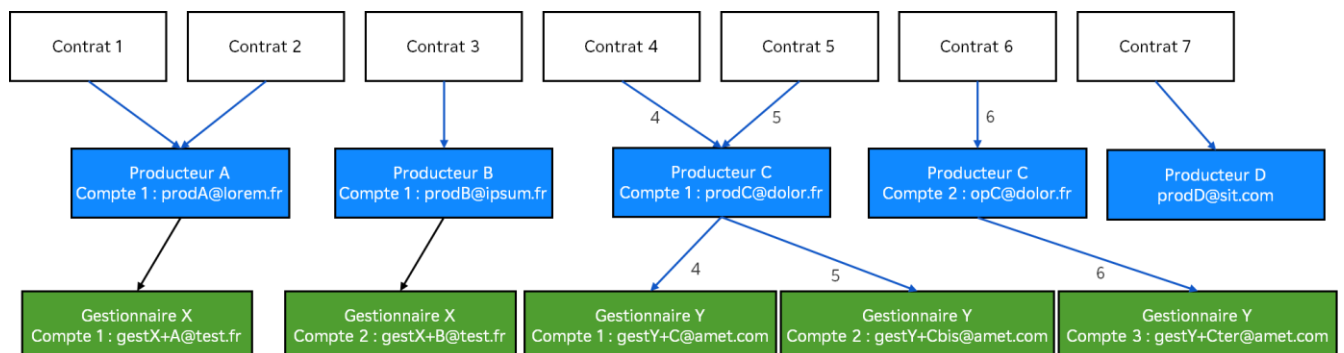
- J'ai la vision des contrats délégués par un **Producteur** qui sont rattachés à mon compte (cf. point précédent) via le portail web ;
- J'ai la possibilité de visualiser les consignes adressées par EDF OA pour ces contrats via le portail web ;
- J'ai la possibilité d'acquitter les consignes via le portail web en cochant une case associée à la consigne pour J+1 ;
- J'ai accès à l'ensemble des API et à l'ensemble des informations associées (cf. liste des informations à retrouver dans le guide utilisateur API disponible sur la page EDF OA : <https://www.edf-oa.fr/collectivite-et-entreprise/ressources-reglementaires/arret-ou-limitation-des-sites-sous-oa>) aux contrats rattachés à mon compte ;
- J'ai la possibilité de changer de mot de passe à tout moment ;
- Je n'ai **pas** la possibilité de modifier l'adresse de mail du compte : pour cela, la demande doit être effectuée auprès du **Producteur** qui m'a désigné et qui doit, dans ce cas, modifier le compte **Gestionnaire** dans son onglet d'administration des **Gestionnaires**.

Point d'attention pour les **Producteurs** et **Gestionnaires** : si pour un Gestionnaire plusieurs **Producteurs** m'ont donné délégation pour un ou plusieurs contrats, je devrai disposer d'autant de comptes distincts (et donc d'adresses mail distinctes) que de **Producteurs**. Pour des questions de confidentialité et d'étanchéité des données, un **Gestionnaire** ne pourra pas disposer d'un seul compte avec des contrats associés à différents **Producteurs**.

- ➔ Il est donc essentiel que les **Producteurs** et **Gestionnaires** se coordonnent au moment des délégations de sorte à assurer l'unicité de l'adresse mail du **Gestionnaire** qui sera renseignée par le **Producteur**.

- ➔ Par conséquent, un **Gestionnaire** devra disposer d'autant d'adresses mails que de **Producteurs** dont il aura la délégation d'un ou plusieurs contrats.
- ➔ Préconisation EDF OA pour optimiser le processus pour les **Gestionnaires** : exploiter le plus-adressing (RFC5233) qui permet de rediriger des mails vers un mail unique :
 - Une adresse unique est utilisée par le **Gestionnaire** (exemple : test@gestionnaire.com)
 - Le **Gestionnaire** fournit à chacun de ses **Producteurs** les adresses mails au format : « test+producteur1@gestionnaire.com », « test+producteur2@gestionnaire.com », etc. Lors de la création des comptes **Gestionnaires** par ces **Producteurs**, ceci déclenchera l'envoi des mails d'initialisation des comptes.
 - Les mails envoyés à ces adresses parviendront bien à la boîte mail unique test@gestionnaire.com. L'adresse de destinataire figurant dans le mail reçu permettra au **Gestionnaire** de voir à quel **Producteur** le mail d'initialisation correspond.

Illustrations des schémas de Producteur/Gestionnaire



Cas du gestionnaire X

Le gestionnaire X a la gestion des contrats 1, 2 et 3. Toutefois, ces 3 contrats étant rattachés à 2 comptes Producteur différents (A et B), le gestionnaire X aura 2 comptes distincts identifiés par des mails distincts. Via le plus-adressing préconisé par EDF OA, les mails seront toutefois reçus sur l'unique mail gestX@test.fr.

Cas du producteur D

Le producteur D n'a pas désigné de Gestionnaire, il sera donc le seul à accéder aux informations du contrat 7.

Cas du producteur C

Le producteur C a indiqué 2 mails distincts à EDF OA vis-à-vis de ses contrats 4, 5 et 6. Il aura alors 2 comptes distincts, le premier compte ayant accès aux contrats 4 et 5 et le deuxième compte n'ayant accès qu'au contrat 6. (Le producteur C peut, en adressant un mail à smart-oa-contact-technique@edf.fr, demander à modifier son compte Producteur et/ou les contrats d'OA qui lui sont associés.)

Cas du gestionnaire Y

Le producteur C a désigné le gestionnaire Y pour ses contrats mais associe un mail différent pour les contrats 4 et 5. Le gestionnaire Y aura alors 3 comptes distincts lui permettant d'accéder chacun à un seul contrat du producteur C. Via le plus-adressing préconisé par EDF OA, les mails peuvent toutefois être reçus sur l'unique mail gestY@amet.com.

➔ Pour toute demande de modification de compte producteur merci d'adresser un mail à smart-oa-contact-technique@edf.fr avec comme objet du mail « Smart OA - Demande de modification du compte Producteur [mail identifiant du compte] »

4. Configuration des accès aux API

Une fois authentifié au portail web Smart OA, le **Producteur** ou **Gestionnaire** accède à la gestion des accès API et doit :

- Renseigner les adresses IP de son système d'information depuis lesquelles les appels API seront effectués (ceci permet d'autoriser les connexions API au service API faites par ces adresses IP) ;
- Générer le token d'accès à l'API qui sera à renseigner dans le header Authorization des appels API

```
Authorization : Bearer <API_TOKEN>
```